

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 FEVRIER 2026**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux membres présents.
Il nomme les membres qui se sont excusés :
- Thomas PELISSERO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

009-2026 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Olivier BONNEFON pour remplir les fonctions de secrétaire.

010-2026 - Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2026

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2026.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

011-2026 – Attribution des contrats de prestations d'exploitation forestière pour 2026

Pour donner suite à l'appel d'offre pour des travaux en forêt communale pour l'année 2026,

- Pour le marché n°2026-01 Lot n°2026-01-0608, l'entreprise VINCENZO TRAVAUX FORESTIERS de Mr MARAFIOTI est retenue avec :
 - Quantité estimative : 750 m³
 - Quantité minimale : 550 m³
 - Quantité maximale : 1 000 m³
 - Abattage/Façonnage/Cubage/Débardage : 31€HT/m³
 - Abattage/Façonnage/Cubage/Débardage (produits accidentés dispersés): 32.5€HT/m³
 - Câblage et sécurisation des routes (heures tracteur) : 90€HT/h
 - Câblage et sécurisation des routes (heures bûcheron) : 48€HT/h

- Pour le marché n°2026-01 Lot n°2026-01-3685, l'entreprise STUDLER de Mr STUDLER est retenue avec :
 - Quantité estimative : 1 270 m³
 - Quantité minimale : 1 000 m³
 - Quantité maximale : 1 770 m³
 - Abattage/Façonnage/Cubage/Débardage : 31€HT/m³
 - Abattage/Façonnage/Cubage/Débardage (produits accidentés dispersés): 32.5€HT/m³
 - Câblage et sécurisation des routes (heures tracteur) : 90€HT/h
 - Câblage et sécurisation des routes (heures bûcheron) : 48€HT/h

Il est donc proposé de confier le débardage des bois communaux pour 2026 à l'entreprise VINCENZO TRAVAUX FORESTIERS et à l'entreprise STDLER sur la base de prix des contrats.

Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, adjoint à la forêt,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à 17 voix pour et 1 abstention

APPROUVE l'attribution des contrats pour les montants ci-dessus

APPROUVE la signature de M. le Maire sur les marchés correspondants et autorise M. le Maire à signer les actes correspondants.

Discussion :

Jacques MERTZ fait remarquer qu'un des 2 lots a été attribué à une entreprise qui n'est pas de la vallée.

Jean Pierre MAIRE lui répond que ces travaux sont soumis à appel d'offres et que seules 3 entreprises ont répondu. Le choix ne peut se faire que sur les entreprises qui ont répondu et suivant un classement défini par les critères choisis.

Jocelyne ZENNER rappelle que les dépenses sont réglées par de l'argent public.

Jean Pierre MAIRE donne le détail des points obtenus par les 3 entreprises.

Jean Marc BURRUS rappelle également que le choix d'une reconsultation peut présenter des risques. Le choix s'est porté sur 2 prestataires afin de répartir le travail et d'être assuré d'une réalisation dans les délais. Après le vote, Jean Marc BURRUS remercie Jean Pierre MAIRE pour son implication lors de ce mandat dans le domaine de la gestion de la forêt communale.

012-2026 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Centre Socio-Culturel du Val d'Argent :

Une subvention maximale de 1 275 600 € est votée pour l'année 2026.

Le CSCVA s'engage à gérer son budget au mieux et demander la totalité de la subvention que si cela s'avère nécessaire. Comme pour l'année 2025, en plus du suivi du coût pour chaque activité, plusieurs indicateurs seront étudiés : le nombre d'enfants accueillis, nombre d'animations, nombre de personnes participants aux activités...

Adoption de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les centres-villes de Sainte-Marie-aux-Mines et Sainte-Croix-aux-Mines :

Le projet de convention OPAH-RU fixe comme objectifs :

- Rendre les villes plus attrayantes pour endiguer la déprise démographique ;
- Eradiquer l'habitat indigne ;
- Proposer un habitat performant au niveau énergétique ;
- Permettre l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite ;
- Diversifier le peuplement par une offre de logements adaptés aux familles ;
- Réduire de manière forte la vacance ;
- Observer et accompagner les copropriétés ;
- Valoriser le patrimoine architectural des villes.

Parallèlement à ces objectifs qualitatifs, le projet d'OPAH-RU vise à atteindre des objectifs quantitatifs évalués à **85 logements** répartis comme suit :

- 26 logements occupés par leurs propriétaires éligibles aux critères de l'ANAH ;
- 41 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés ;
- 18 logements dans des copropriétés.

Présentation de l'opération pour les prochains élus municipaux, discussions et délibération.

Dernier conseil communautaire le jeudi 5 mars à 19h00 à la mairie de Sainte Croix-aux-Mines

013-2026 – Informations du Maire au Conseil Municipal

MERCI à tous pour votre engagement, dévouement, travail au service de notre commune.

MERCI à l'ensemble des agents de la commune, service administratif, service technique et école.

Tout simplement MERCI à TOUS

Questions des conseillers municipaux - Divers

Discussion :

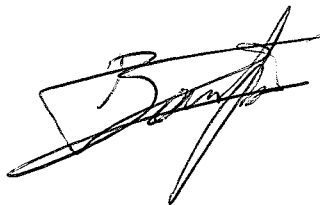
Jocelyne ZENNER intervient pour dire que cette réunion est son dernier conseil municipal après 12 ans passés en tant qu'élue. Elle évoque le plaisir qu'elle a eu à remplir ses fonctions.

Daniel BUCKEL évoque également le plaisir d'avoir travaillé avec l'ensemble du conseil municipal.

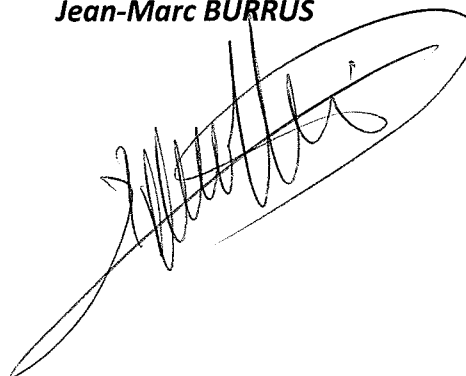
Après ce dernier point

FIN DE LA SEANCE à 20h00.

Le secrétaire de séance :
Olivier BONNEFON



Monsieur le Maire :
Jean-Marc BURRUS



CONSEIL MUNICIPAL du 17 FEVRIER 2026
RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

- 009-2026 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 010-2026 – Approbation du compte-rendu de la séance du 3 février 2026
- 011-2026 – Attribution des contrats de prestations d'exploitation forestière pour 2026
- 012-2026 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 013-2026 – Informations du maire au Conseil Municipal
Questions des conseillers municipaux - Divers